



La garde des enfants suite a un divorce

Par **xtracker**, le **05/11/2010** à **11:32**

Bonjour,

je suis divorcé est j'ai un souci avec la mere de mes enfants qui a choisi de partir vivre dans le sud de la france pres de BEZIERS,j'ai la garde du grand et elle a obtenu la garde du petit de 5 ans suite a un mensonge fait au jaf en le regardant droit dans les yeux,eh oui quand le jaf lui a demandé ou en etait ce projet de depart dans le sud elle lui a retournée :il n'en est plus question avec tous ce qu'il s'est passé avec le grand. le jaf alors lui laisse la garde du petit de 5ans et un mois apres etre passé devant le jaf elle est parti dans le sud comme elle comptait le faire avant. Depuis je ne peut plus exercer mon droit de visite et d'hebergement un W.E/2 et la moitié des vacances scolaires comme auparavant avec la distance qu'elle a mis entre moi et mon cadet!

que puis je faire car je suis encore a la merci de cette derniere qui n'en fait toujours qu' a sa tete!!!!

Par **mimi493**, le **05/11/2010** à **13:44**

Avez-vous été mis au courant de son déménagement ? Si oui, quand ?
Avez-vous sa nouvelle adresse si elle a déjà déménagé ?